



Dans le RPG, la station de Verbier est divisée en deux secteurs. Dans le centre, l'obligation est faite d'affecter une part de la surface constructible à la résidence principale. VERBIER/BAGNES TOURISME

La solution bagnarde

IMMOBILIER ► Le règlement de gestion des résidences secondaires est sous toit. «Credible, pragmatique et réaliste», assure Christophe Dumoulin.

CHRISTIAN CARRON

«Ce projet de règlement vise avant tout à apporter une solution à deux problématiques importantes et spécifiques à notre commune: le manque de lits hôteliers ou de résidences de tourisme et l'accès difficile de la population locale à la propriété.» Président de Bagnes, Christophe Dumoulin tient dans ses mains les dix pages du tout nouveau règlement de promotion des résidences principales et de gestion du développement des résidences secondaires, de tourisme et hôtelières (RPG), présenté lundi au Conseil général et mardi aux membres de l'Association régionale de Martigny. Ce document est le fruit d'une réflexion entamée depuis 2005, indépendante de toute mesure de contrainte. Il a été élaboré par un groupe de travail composé de 17 personnes – membres des Conseils communal et général, chefs de services, député, représentants des agents immobiliers et des entrepreneurs.

Après une analyse serrée du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions (RCC) de l'ensemble de la commune, deux secteurs ont été distingués, les villages de la vallée (y compris Verbier-Village) et la station de Verbier.

Restrictions sévères dans les villages

Pour le premier secteur, le RPG prévoit l'interdiction de toute nouvelle construction de résidences secondaires dans les zones résidentielles. Une interdiction valable également pour les zones villages, dans lesquelles sont néanmoins autorisées les transformations-rénovations de bâtiments existants en résidences secondaires. Une autorisation soumise cependant à des quotas, 10% pour la majorité des villages, 20% pour Sarreyer et Bruson qui comptent plus de granges et de raccards. A noter que la part moyenne des résidences secondaires (sans compter celles des Bagnards d'origine) dans les villages est de 7,8%.

Deux zones en station

Pour le second secteur, le RPG distingue deux zones. En zone touristique à forte densité, l'obligation est faite d'affecter une part de la surface constructible à la résidence principale (15% ou 25%). En zone touristique à moyenne densité et chalets, aucune restriction n'est faite. En revanche, une taxe au m³ sera prélevée sur toute nouvelle construction. Par exemple, un chalet familial de 450 m³ sera taxé 7500 francs, un chalet de luxe de 1200 m³ 45000 francs et

un chalet exceptionnel de 5000 m³ 235000 francs. Cet argent servira à alimenter un fonds communal d'encouragement à la construction de résidences principales.

Favoriser l'hébergement touristique

Le RPG prévoit également une aide à la construction et la rénovation d'hôtels et de résidences de tourisme en octroyant un bonus de densité en échange d'une inscription au registre foncier permettant de garantir l'affectation de l'immeuble pour trente ans. Pour Christophe Dumoulin, «ce règlement, c'est la réponse bagnarde, crédible, pragmatique et réaliste aux sollicitations du canton du Valais – par le biais de sa fameuse fiche D.1/3 – et de la Confédération – dans le cadre des mesures d'accompagnement d'une éventuelle abrogation de la lex Koller.» Une réflexion suffisante pour débloquer les dossiers 3Rocs et Mayens de Bruson frappés d'une préavis négatif par le canton sur la base de la fameuse fiche? «Le règlement n'a pas été réalisé dans ce sens. Nous estimons que les deux projets portent en eux les réponses à la fiche D.1/3. Les Mayens de Bruson visent un minimum de 70% de lits marchands et les 3Rocs est un projet hôtelier.»

POUR 2008?

Adopté par le Conseil communal en août, le règlement n'est pas près de rentrer en vigueur. Le Conseil général devra prendre position une première fois ce samedi. Le Conseil communal devra ensuite y intégrer les avis préalables des services cantonaux, notamment le service de l'aménagement du territoire et le registre foncier.

Il devra également établir un rapport imposé par l'ordonnance déferale sur l'aménagement du territoire. Le règlement sera alors mis à l'enquête publique dix jours. Après traitement des éventuelles oppositions, le Conseil général pourra enfin l'adopter.

Les documents acceptés feront à nouveau l'objet d'une publication dans le Bulletin officiel pendant trente jours. Les voies de recours seront toujours possibles avant l'homologation définitive par le Conseil d'Etat. L'entrée en vigueur est attendue dans le courant 2008.

CONSEIL DU DISTRICT D'ENTREMONT

Le préfet Luisier démissionne



Angelin Luisier tire un trait sur 15 années passées à la préfecture d'Entremont, sans regret. HOFMANN

OLIVIER HUGON

«J'ai fait quinze ans à la préfecture et quinze ans au Conseil d'administration de Transports Martigny Région. J'ai fait un choix entre les deux.» A l'heure d'annoncer officiellement sa démission, c'était mercredi soir, à l'occasion du Conseil de district de l'Entremont, le préfet Angelin Luisier avait une pointe de nostalgie au fond de la gorge. Après dix ans de sous-préfecture et cinq ans de préfecture, à 63 ans, le Bagnard veut encore profiter de la vie, chasser, marcher. «J'ai de nombreux mandats privés et politiques, je veux lever un peu le pied. Et puis, je pourrais être le papa de la moitié des conseillers communaux que je côtoie, c'est le moment de laisser ma place.» Selon lui, le seul rôle de préfet occupe trois soirs par semaine, entre les tâches administratives et les représentations à assumer qu'il partage avec son sous-préfet, Jean-Maurice Tornay. Celui-ci a fait acte de candidature à la succession d'Angelin Luisier. Il a obtenu le soutien de la conférence des présidents. Reste à recevoir celui du Conseil d'Etat. Quant au poste de sous-préfet, il devra être pourvu. «Même si ma démission est effective à fin décembre, je ne partirai pas avant d'avoir trouvé la bonne personne», assure Angelin Luisier. La tâche n'est pas aisée. Le travail de sous-préfet est fastidieux et modestement rémunéré, 2000 francs par année.

Avant de tirer sa révérance, le préfet a souhaité défendre sa fonction, lui prédisant même un bel avenir. «On ne coûte pas cher, moins d'un franc par habitant. Nous avons un rôle de rassembleur. Nous sommes un «ralentisseur» à la fusion des communes: dans les dossiers qui dépassent la compétence communale, et ils sont de plus en plus nombreux, on fait appel à nous.» Quant à une éventuelle élection par le peuple, Angelin Luisier y voit un danger. «Nous sommes choisis par les présidents, il faut quelqu'un qui plaise à tout le monde. Ce mode de faire fonctionne bien, il n'y a pas de raison d'en changer.»

PEINTRE HONORÉ

Comme chaque année le Conseil du district a voulu récompenser un Entremontant méritant. Ce sont les conseils des six communes qui présentent les candidats de leur choix. Le prix de l'Entremont 2007, doté de 1000 francs, a ainsi été remis au peintre **Pierre-Yves Gabioud** (photo), né et établi à Praz-de-Fort, sur la commune d'Orsières.



Après avoir passé de nombreuses années en Autriche, où il a appris l'histoire de l'art, la danse et la peinture, il est revenu s'installer à quelques mètres de la maison qui l'a vu naître. A 54 ans, il parcourt les chemins et les routes de l'Entremont, son chevalet et son fusain sous le bras, à la recherche de l'inspiration. «Je vais encore sur le motif comme on dit. Ça peut paraître obsolète, mais pour moi, c'est un acte de résistance par rapport au modernités qui courent. Comme je n'ai jamais trouvé d'école qui m'apprenne réellement la peinture, je me suis tourné vers la nature. C'est le maître le plus fiable qui soit.»

L'ASSOCIATION POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION DE MARTIGNY EN ASSEMBLÉE

Pour le maintien de la région

«Nous devons faire preuve de vigilance et de solidarité en 2008. Face aux incertitudes liées au projet de loi sur les régions, nous devons prendre ensemble les mesures qui s'imposent.» Président de l'Association pour l'aménagement de la région de Martigny (ARM), Jérôme Borgeat n'a pas caché une certaine inquiétude mardi soir lors de l'assemblée générale. Au centre des préoccupations, l'avenir des régions socioéconomiques et la volonté du canton de les réduire à trois, le Haut, le Centre et le Bas. «Notre position est le maintien des régions actuelles (Monthey, Martigny, Sion et Sierre

pour le Valais romand) qui se justifie pleinement. Mais comme on ne se fait guère d'illusions, nous avons déjà multiplié les contacts avec le Chablais et l'Association régionale Monthey-Saint-Maurice...» Dans le même ordre d'idée, l'ARM a regretté que Martigny figure comme ville isolée dans le concept des agglomérations de la Confédération. L'association prépare un dossier complet (nombre de pendulaires, intensité des collaborations intercommunales notamment avec des chiffres actualisés) et rencontrera prochainement les responsables de cette enquête. L'enjeu financier, lié

aux subventions possibles, étant important. Les membres de l'ARM ont enfin eu une information sur la porte du Grand-Saint-Bernard, «toujours grande ouverte» selon l'expression du préfet de Martigny Bernard Monnet. Un projet de charte unissant les 22 communes devrait être validé le 26 novembre par le conseil d'administration puis présenté à tous les partenaires. «Notre but est clair: consolider et dynamiser la position de la région de Martigny en Valais, en Suisse et au niveau international. Cela passe par une intensification des relations intercommunales et transfrontalières.» cc

MÉMENTO

SAXON

Exposition de photos

Le photo-club Déclit de Saxon et environs présente son exposition du 9 au 18 novembre, à l'abri public. Deux invités: Yvette Loutan (peinture à l'encaustique) et Gaby Lambiel (plasticien visagiste).

Ouvert du mercredi au vendredi, de 18 h à 21 h et les samedis et dimanches, de 15 h à 21 h. Vernissage ce soir, dès 18 h 30.